



Document remis aux ministres à l'occasion de leur prise de fonctions par FORCE OUVRIERE, première organisation au sein de leurs ministères

Toute ressemblance avec une production réelle de l'administration est sans doute (malheureusement) fortuite !

Juin 2017

Monsieur le ministre d'État en charge de la Transition Écologique et Solidaire,
Madame la ministre déléguée en charge des Transports,
Monsieur le ministre en charge de la Cohésion des Territoires,

Dès les premières heures de votre prise de fonctions, vous avez souhaité disposer de la part de votre administration **d'un état des lieux concis et transparent de la situation de vos ministères, de leurs services et établissements, ainsi que des attentes de leurs personnels.**

La présente note tient lieu de premier éclairage qui méritera bien entendu d'être prolongée et complétée en fonction des orientations et demandes que vous pourrez formuler. **Elle a vocation à éclairer les premières décisions que vous souhaiterez mettre en œuvre à la tête de vos ministères.**

1- Les fondations de vos ministères :

Le ministère de la Transition Écologique et Solidaire, son ministère délégué aux Transports et le ministère de la Cohésion des Territoires **trouvent leurs origines dans la mise en place en 2007 d'un grand ministère, qui devait lancer quelques mois plus tard le Grenelle de l'Environnement.** Rapidement scindé en deux ministères, ce socle cohérent pour porter les politiques globales de Développement Durable a été conservé **au travers d'un SG commun, de services ministériels communs au niveau central et régional, ainsi que de budgets communs pour les effectifs permettant de ne pas cloisonner les mobilités des personnels.** Un socle concerné par des modifications de périmètres, dont la perte de la sécurité routière en 2012 au bénéfice du ministère de l'Intérieur.



**MADAME ET MESSIEURS LES MINISTRES :
LA BALLE EST DANS VOTRE CAMP !!!**

De nombreux changements de nom et de ministres n'ont quant à eux pas facilité la continuité de portage des politiques et la défense des arbitrages en interministériel.

Dans ce cadre, les agents se sont fortement mobilisés pour intégrer l'ensemble des politiques ministérielles et leurs évolutions, avec l'écueil initial en 2007 d'opposition ou mise en concurrence ressenti par les personnels en fonction de leurs parcours ou profils professionnels. Avec notamment dans un premier temps le sentiment d'une stigmatisation des missions et compétences « Equipement » (aménagement, transports, bâtiments, appui aux collectivités), pourtant précieuses, derrière l'étendard « Environnement ». Avant que « l'Environnement » ne soit à son tour quelque peu stigmatisé dans les discours et arbitrages interministériels, hors négociations internationales. Depuis de nombreuses années, les agents et cadres ont donc pour la plupart été confrontés à la suppression de missions, de moyens, voire des structures, là où leur culture professionnelle est fondée sur la conduite de projets constructifs en réponse aux attentes sociétales.

→ Enjeux :

- défendre dans la durée un socle commun (effectifs et services) entre le MTES et le MCT,
- retrouver un cap commun mobilisateur et conforter une culture assise sur ce socle ministériel, valorisant l'ensemble des profils professionnels derrière des politiques portées et reconnues, avec visibilité et stabilité sur les moyens et missions,
- conforter les recrutements sur les corps ministériels, outils privilégiés de déclinaison de vos politiques, et défendre leur gestion nationale dans le contexte de la création de la DRH de l'Etat et de velléités de déconcentration de la gestion des personnels au niveau préfectoral,
- renforcer les moyens dédiés à la formation, au service d'un plan de formation ambitieux et adapté aux nouvelles compétences attendues.

→ A court terme :

- consolider le socle commun MTES/MCT (services centraux et territoriaux, effectifs)
- défendre le caractère interministériel des politiques de sécurité routière, réaffirmé par le président de la République lors de la campagne électorale, au vu notamment des enjeux liés au développement des véhicules autonomes (enjeu économique et environnemental majeur et replaçant au cœur des sujets à traiter la liaison véhicule/infrastructures), proposer un moratoire sur le transfert des personnels vers le ministère de l'Intérieur en signant une convention de gestion 2018/2019 et mettre en œuvre dans les faits la possibilité pour le MTES de disposer de la DSR (délégation à la sécurité routière) dans le cadre de ses compétences.
- établir une expression ministérielle ambitieuse et prospective sur l'avenir du réseau de ses écoles pour en garantir la pérennité.

2- La gouvernance du portage et de la mise en œuvre de vos politiques :

La chaîne de portage et de mise en œuvre des politiques de votre ministère a largement été impactée depuis 10 ans par 4 faits majeurs : l'interministérialisation des directions départementales via la Réate, la suppression de missions pour le compte de l'État, le transfert de missions – ou la suppression de missions à leurs bénéfice – aux collectivités, la création d'établissements publics en substitution de services ministériels, et enfin la réforme territoriale ayant fortement déstabilisé le réseau des DREAL et leurs relations avec le niveau départemental.

→ Enjeux :

- (re)mettre en place un réel pilotage ministériel des services et établissements sous tutelle, ainsi que la réactivation d'un lien direct entre ministères et DDT-M,
- défendre les directions régionales en tant que directions ministérielles, et stabiliser leur organisation,
- tirer le bilan objectif de la mise en place des établissements publics récents (VNF, CEREMA, ANCOLS et AFB) avant toute nouvelle décision, et prêter une attention particulière à leur situation financière souvent en tension,
- maintenir dans le giron des services déconcentrés du ministère les Directions interdépartementales des Routes (DIR),
- passer du discours aux actes en matière de fluidité des parcours professionnels des agents du ministère vers l'ensemble des lieux de mise en œuvre de vos politiques (en tant qu'émissaires), et résorber la précarité des personnels qui sont aujourd'hui sur des CDD.

→ A court terme : s'opposer à toute décision précipitée en matière de création de nouvel établissement public, établir une feuille de route ministérielle à destination de l'ensemble des services (ministériels, interministériels) et établissements publics à l'issue d'une conférence nationale le cas échéant, constituer et animer un « collège des employeurs » sous l'égide de la DRH sur la base d'un mandat politique ambitieux, ouvrir les listes de mobilité et les affectations en sortie d'écoles ministérielles aux établissements existants.

3- Les moyens pour porter vos politiques :

Bien que le ministère de l'Environnement/Ecologie ait pu apparaître en première ligne médiatique, en lien avec les négociations internationales sur le climat, il aura figuré, avec le ministère chargé de l'Habitat, parmi les ministères les plus sacrifiés lors du précédent quinquennat. Pour ces deux ministères, ce sont ainsi 4 819 ETP qui auront été supprimés au cours des cinq exercices budgétaires, en prolongement voire aggravation des évolutions impliquées précédemment par la RGPP.

Globalement, le périmètre ministériel a ainsi perdu en 10 ans de l'ordre de 40 % de ses effectifs (intégrant pour partie les transferts routiers aux collectivités en 2007), et 25 % depuis 2009. Et il en est allé de même des moyens budgétaires puisque, concernant plus particulièrement l'Ecologie, c'est, à périmètre constant, 1,81 milliards d'euros que le budget du ministère aura été amputé durant les quatre premières années du dernier quinquennat. Cette baisse drastique et continue de moyens depuis maintenant 10 ans a conduit à une succession de restructurations, voire à des suppressions de missions impliquant des reconversions professionnelles en cascade.



MADAME ET MESSIEURS LES MINISTRES :
LA BALLE EST DANS VOTRE CAMP !!!

Avec en la matière un nouvel exemple qui sera difficilement soutenable en l'état : **l'abandon étudié des missions de Contrôle Réglementaire de la Construction** ayant servi de support à la reconversion de personnels ayant subi l'arrêt de l'ingénierie concurrentielle, puis de conduite d'opérations pour le compte de l'État.

Ceci ayant un effet direct sur **l'efficacité du portage de vos politiques, ainsi que sur la crédibilité de votre administration**. De même, ce contexte a pu contribuer **au mieux à une démotivation professionnelle des agents, au pire à l'alimentation des risques psychosociaux « primaires »**. Ce contexte explique pour partie la tension existant dans le fonctionnement du CHSCT-Ministériel.

Les suppressions d'effectifs, croisées avec l'effet des réorganisations, ont renforcé à tous les niveaux hiérarchiques les problématiques liées à l'équilibre activité professionnelle/vie personnelle, **dimension centrale pour mettre en œuvre une politique d'égalité professionnelle et prévenir les situations de burn-out**. Ce contexte a par ailleurs contribué à **mettre sous tension l'exercice des mandats syndicaux des représentants des personnels** élus en 2014, avec un très fort taux de participation.

Les personnels sont globalement désorientés et en pertes de repères, d'où une très grande souffrance au travail rapportée par les ISST et le réseau des médecin de prévention au sein du CHSCT-M.

Si les crédits de l'action sociale ministérielle n'ont bien sûr pas vocation à servir de palliatif aux réorganisations et suppression d'effectifs, **ils contribuent de manière centrale à l'articulation vie professionnelle et familiale**. Ils doivent donc être non seulement préservés, mais aussi renforcés, notamment **en appui de la politique d'égalité professionnelle ministérielle**. Les représentants du CCAS vous ont d'ailleurs saisis formellement suite à l'annonce d'un sur-gel budgétaire important début juin

Par ailleurs **les mécanismes de reconnaissance de la valeur professionnelle sont grippés** : à un plan de requalification largement insuffisant, s'ajoute un régime indemnitaire dont la mise en œuvre dans vos ministères s'annonce comme synonyme de baisse de rémunérations dans la durée. **Si ce régime interministériel devait être maintenu, il apparaît comme urgent d'envoyer des signaux plus positifs aux agents qui y sont soumis**. Par ailleurs **la perte de l'arbitrage en 2016 dans la demande de dérogation au RIFSEEP pour les corps techniques n'est pas à prendre comme définitive** ; l'ensemble des employeurs publics s'accordent à en critiquer l'inefficacité en termes de reconnaissance au travail.

→ Enjeux :

- **sortir vos ministères de la liste des ministères dits « non prioritaires »,**
- **redonner une perspective positive aux services et agents.**

→ A court terme : obtenir **un contre-arbitrage sur les évolutions d'effectifs et de crédits programmés en loi de finance 2017** et les gels imposés avant l'été, **augmenter les crédits d'action sociale** et consolider les moyens (humains, financiers et patrimoniaux) alloués au CGCV (qui vous a par ailleurs saisis pour une entrevue), préparer **un argumentaire politique pluri-annuel global en vue de la préparation des prochains PLF**, assis sur la démonstration de l'importance des missions de vos ministères d'un point de vue sociétal, environnemental, économique et territorial .

4- Le dialogue social au sein de votre ministère :

Bien que placée au rang de ministre d'État, **la précédente ministre de l'Ecologie n'a pas été en mesure d'obtenir un certain nombre d'arbitrages pour lesquels elle**



MADAME ET MESSIEURS LES MINISTRES :
LA BALLE EST DANS VOTRE CAMP !!!

s'était pourtant engagée auprès des organisations syndicales. Même motivées par de réels arguments y compris assis sur la spécificité et diversité des statuts et parcours professionnels des agents de vos ministères, **la plupart des demandes d'arbitrage inter-ministériels se sont soldées par des refus de la part de la Fonction Publique** (le plus souvent au niveau de son administration).

Il en est ressorti **une décrédibilisation globale du dialogue social ministériel et de ses instances**, parfois court-circuitées de toute consultation sur des textes impactant directement vos personnels. Par ailleurs, **l'absence de l'ensemble des ministres lors du CTM budgétaire du 29 septembre 2016** – première dans l'histoire ministérielle – **a été très mal vécue par les représentants du personnel** et a constitué plus largement un très mauvais signal auprès des agents qui l'ont vécu comme un réel abandon.

→ Enjeux :

- **redonner, par des signes tangibles, de la consistance et du crédit au dialogue social ministériel,**
- **conserver dans le contexte de la création de la « DRH de l'Etat » une capacité à défendre une politique RH ministérielle,**
- **redonner un signal clair sur la dynamique d'ascenseur social, affaiblie ces dernières années,**
- **reconstituer les moyens permettant à la DRH du ministère d'animer le dialogue social et à peser en interministériel,**
- **valoriser et défendre les CAP ministérielles** en tant que creusets de gestion de parcours professionnels au service de vos politiques,
- **prendre réellement en compte l'activité syndicale** des représentants du personnel au travers du dialogue social **dans la définition des objectifs leur étant fixé à titre professionnel,**
- **rappeler aux chefs de services l'importance du dialogue social local, et le respect des textes en matière de droits et moyens syndicaux.**

→ A court terme : obtenir de nouveaux arbitrages dans le cadre de l'agenda social « Fonction Publique » **pour corriger les effets induits par la traduction de PPCR en général et la non-transposition du RIFSEEP sur les corps techniques du ministère, apporter une vigilance toute particulière au maintien des taux de promotion des différents corps ministériels, améliorer les dispositions appliquées aux corps administratifs en matière de RIFSEEP** (le dispositif actuel étant moins favorable pour les personnels que dans la plupart des autres ministères), établir et défendre **un vrai projet permettant de sécuriser la situation des ouvriers d'État et OPA** et la continuité de leur recrutement, **obtenir un report de la date de transfert des agents « sécurité routière »** (motif de boycott des deux dernières réunions du CTM) permettant de réellement étudier les questions sociales et politiques, **donner une lisibilité et des garanties aux agents concernés par le transfert de la DPMA au MAA, traiter la situation sociale de l'AFB.**

Pour illustrer l'intensité des problématiques rencontrées et attentes exprimées par vos personnels, vous trouverez ci-joint, **un panel de sollicitations adressées par la première organisation syndicale au sein de vos ministères**, auxquelles il convient de répondre en particulier là où la précédente mandature n'a permis de le faire.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agrérer Monsieur le ministre d'État, l'expression de ma haute considération.



MADAME ET MESSIEURS LES MINISTRES :
LA BALLE EST DANS VOTRE CAMP !!!

Annexe: recueil des derniers courriers adressés par la première organisation syndicale au sein des MTES/MCT

Courrier du 28 juin 2017 sur le contrôle des transports terrestres

Courrier du 26 juin 2017 sur la situation sociale de l'AFB

Courrier du 26 juin 2017 sur la problématique PPCR/personnels d'exploitation, en écho au Courrier du 9 décembre 2016 adressé au Premier ministre

Lettre ouverte du 16 juin 2017 des Ingénieurs des TPE

Courrier du 15 juin 2017 sur la représentation territoriale de l'ENAC

Courrier du 9 juin 2017 sur le transfert des agents assurant des missions sécurité routière au ministère de l'Intérieur (*nota: réponse apportée le 14 juin 2017, pour autant la réunion de CTM reconvoquée le 15 juin suite au boycott de la séance du 7 juin n'a pu se tenir, et les remontées locales d'alerte sur l'inquiétude des agents se multiplient*)

Courrier du 16 mai 2017 sur la déprécarisation Sauvadet et la reprise d'ancienneté privé

Courrier du 16 mai 2017 sur les annuaires de messagerie

Courrier du 11 mai 2017 sur le format de concertation relative aux mobilités (*nota : réponse partielle apportée par courrier daté du 12 mai 2017, qui n'a pas éteint la question du respect de la représentativité des OS du CTM et des prérogatives des CAP tel que le démontre le nouveau courrier du 15 juin 2017*)

Courrier du 5 mai 2017 sur la mise en œuvre défavorable du RIFSEEP au sein de nos ministères

Courrier du 26 avril 2017 sur une instruction ministérielle sur l'armement

Courrier du 25 avril 2017 sur la création d'un service technique central à co-tutelle

Environnement/Intérieur, non concertée en CTM (*nota : réponse apportée par courrier daté du 12 mai 2017, qui appelle notre vigilance quant au respect des prérogatives du CTM*)

Courrier du 12 avril 2017 sur la circulaire promotions 2018

Courrier du 5 avril 2017 sur le régime indemnitaire des ITPE

Courrier du 24 mars 2017 sur le dispositif de contrôle et de surveillance à La Réunion

Courrier du 9 mars 2017 sur l'indemnité compensatrice temporaire au sein de VNF

Courrier du 7 mars 2017 sur l'impact de la réforme territoriale sur les DREAL

Courrier du 27 février 2017 sur le décretissement « sécurité routière » vers le ministère de l'Intérieur (*nota : réponse partielle apportée lors des comités de suivi dédiés, sans répondre à tous les questionnements, dont la cartographie individuelle des agents*)

Courrier du 16 février 2017 sur les effectifs du CEREMA (*nota : les dernières réunions du CA du CEREMA ont été très tendues en rapport avec la question budgétaire, la subvention pour charges de service public couvrant désormais à peine la masse salariale*)

Courrier du 12 janvier 2017 sur les concertations ministrielles relatives aux EP Environnement

Courrier du 13 décembre 2016 sur la bonification des annuités pour les agents actifs des affaires maritimes

Courrier du 4 novembre 2016 sur la déprécarisation suite à la loi déontologie

Courrier intersyndical du 13 septembre 2016 sur le projet de COP 2017/2021 de Météo-France

Courrier du 2 septembre 2016 demandant audience auprès de la Secrétaire générale sur les préoccupations de nombreux corps administratifs et techniques et personnels non-titulaires

Courrier du 29 septembre 2014 sur les fonctionnaires en détachement sur contrat



MADAME ET MESSIEURS LES MINISTRES :
LA BALLE EST DANS VOTRE CAMP !!!